

ce côté-ci et en fait dès sa création par le précédent solliciteur général, l'actuel ministre des Approvisionnement et Services (M. Goyer). Comme le solliciteur général (M. Allmand) en a informé non seulement le public mais la Chambre, nous avons eu une séance d'information à huis clos au quartier général de ce Centre, qui a été loin de convaincre mon parti de l'utilité de ses fonctions ou de l'impossibilité de subversion politique. Tout pays créant une force policière civile de cette nature prévoit des éléments d'équilibre dans la mesure législative qui lui donne naissance. Il s'agit ici d'une organisation créée par décision d'une entité supérieure dont elle reçoit périodiquement des directives.

Même s'il est possible que les objectifs du groupe soient compromis à des fins politiques, le danger devrait être contré soit en votant la disparition de cet organisme soit en le légalisant par une loi.

Notre parti croit qu'il faudrait présenter au Parlement un bill pour légaliser le Centre de planification et d'analyse de la police et de la sécurité comme l'est le CIA, aux États-Unis. Le président du Conseil du Trésor fait non de la tête, mais, d'après les renseignements que j'ai pu obtenir et je les crois exacts, l'organisation du CIA repose sur une loi votée par le Congrès des États-Unis. De même, pour le SIS en Grande-Bretagne et le Gehlen en Allemagne. Je ne suis pas certain, mais je crois que le Deuxième Bureau en France a lui aussi une base légale.

[Français]

M. Goyer: Je pose la question de privilège, monsieur le président.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'honorable ministre des Approvisionnements et Services pose la question de privilège.

M. Goyer: Monsieur le président, l'honorable député se réfère constamment, dans ses observations, à des organisations qui remplissent des fonctions policières. Or, je pense que la comparaison est odieuse. L'honorable député sait fort bien que cette organisation n'exerce aucune opération policière. Bien plus, le groupe de planification, de recherche et d'analyse a été mis sur pied de plein accord avec le groupe...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette, mais je me dois d'interrompre l'honorable ministre. Le point qu'il soulève est sûrement un sujet de débat. S'il a une question à soulever relativement à la procédure de la Chambre, il n'en a pas encore saisi la présidence. L'honorable député a tout de même droit à ses opinions, de même que l'honorable ministre, et je pense qu'on devrait éviter, si possible, à ce moment-ci, avec le peu de temps qu'il reste avant que la Chambre se prononce, d'interrompre les honorables députés. L'honorable député de Yukon a la parole.

M. Goyer: Monsieur le président, avec toute la déférence que je vous dois, ce que je veux dire, c'est simplement que lorsque l'honorable député cite des exemples qu'il a relevés à l'extérieur du Canada, il tend à conduire la Chambre à des conclusions fausses, puisque l'exemple qu'il donne est complètement contraire aux faits...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence ne veut pas douter de la véracité des remarques et des opinions de l'honorable ministre, mais le point qu'il

Prévisions budgétaires

soulève est tout de même sujet de débat, et je ne crois pas qu'il soit acceptable à ce moment-ci.

L'honorable député de Yukon a la parole.

[Traduction]

M. Nielsen: Merci, monsieur l'Orateur. Il est évident que le ministre est demeuré en étroite liaison avec le groupe qu'il a lui-même créé et qui porte encore l'empreinte de son nom.

M. Paproski: Les «fureteurs» de Goyer.

M. Nielsen: Le fait est que lui et son successeur ont déclaré à maintes reprises que ce groupe est en existence en ce sens qu'il peut prendre le téléphone et dire à la GRC que tel et tel individu ou certains événements au pays devraient faire l'objet d'une enquête. La chose s'est produite et lorsqu'une telle chose peut se produire, il y a un danger.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Si une telle situation peut se produire, une loi devrait être présentée et adoptée à la Chambre afin de légitimer ce groupe; cette loi devrait comprendre des mesures de poids et de contre-poids qui nous assurent que le groupe ne puisse être subverti à des fins politiques. Il est possible de faire valoir l'utilité d'une telle organisation et le groupe actuel pourrait en constituer le noyau, mais pas de cette façon. Dans d'autres pays, que le ministre ne semble pas connaître, comme il l'a démontré dans son intervention, il existe, par exemple dans l'organisation ouest-allemande et l'organisation anglaise, une obligation pour le groupe de faire rapport aussi fréquemment et aussi complètement à l'opposition qu'il le fait au gouvernement. Ces renseignements sont transmis sous le sceau du secret juré devant un conseiller privé de par le chef de l'opposition. Voilà le genre de poids et de contre-poids dont je veux parler.

Il est très possible que l'on vote ce soir sur le crédit consacré à l'aéroport de Pickering. Je veux simplement prévenir la Chambre à l'avance qu'une telle situation peut se produire. Si mon parti devait prendre cette position et voter contre l'ensemble des prévisions budgétaires, il le ferait parce que le gouvernement nous a mis dans une telle position où nous n'avons d'autre choix que de voter de cette façon afin de faire connaître notre opposition aux fonds qui ont été mis de côté pour l'aéroport de Pickering. Ce crédit contient des fonds réservés à l'aéroport de Montréal et à deux autres aéroports. Le gouvernement nous ayant mis dans cette situation, nous nous sentons obligés, si jamais nous décidons de voter contre ce poste précis, de suggérer de toute urgence au gouvernement qu'il présente immédiatement un budget supplémentaire, si le vote contre la motion réussissait, afin de fournir les sommes qui sont nécessaires pour poursuivre l'exploitation de l'aéroport de Montréal et de deux autres aéroports. Une telle solution est possible et le gouvernement aurait notre assurance qu'il obtiendrait immédiatement notre accord, aussi rapidement qu'il le voudrait, afin d'y parvenir.

● (2140)

Et bien, nous en avons presque terminé avec la dernière étape des travaux de subsides. Nous en sommes au dernier jour désigné pour la période se terminant le 30 juin et les avis d'opposition ont été déposés. Je voudrais maintenant faire deux rappels au Règlement qui doivent être réglés avant que l'on puisse s'occuper des motions. J'invoque le Règlement au sujet des questions posées à propos des